

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Culture

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION
POUR LE
PROJET
ARTISTIQUE DU
THEATRE
SCENES DES 3
PONTS SAISON
2016/2017 ET
ANNEE 2017

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.07.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.07.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 18.07.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-
Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, M. SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET
Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE
Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès,
LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,
THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

M. GRIMAUD Gérard donne procuration à GRIMAUD Bernard,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Absente :

Mme RUIZ Patricia

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Le théâtre Scènes des 3
Ponts propose chaque nouvelle saison une programmation professionnelle
diversifiée afin de toucher le plus grand nombre de personnes. Elle est élaborée
en collaboration avec de nombreux partenaires locaux, départementaux et
régionaux.

La programmation se double d'actions de sensibilisation : soutien actif au projet
ECAS également soutenu par la DRAC Languedoc-Roussillon (plusieurs
classes d'établissements scolaires de Castelnaudary participent gratuitement à
des ateliers de danse contemporaine tout au long de l'année scolaire),
résidences permettant des rencontres entre les publics et les compagnies qui
proposent plusieurs types d'actions pédagogiques : ateliers, répétitions
ouvertes, conférences-spectacles etc...

Dans le cadre du projet ECAS, ces ateliers donnent lieu à une représentation
d'élèves, fruit d'un travail collectif entre enfants, chorégraphe, professeurs.

Ces opérations de sensibilisation ouvrent des pistes de réflexion aux élèves sur
le spectacle qu'ils vont découvrir, en collaboration avec leurs professeurs.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder aux
demandes de subvention auprès du **Conseil Départemental de l'Aude, du**
Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, de Réseau en
Scène Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, du Pôle National des Arts du

Cirque et de la DRAC Languedoc Roussillon Midi Pyrénées afin de mettre en œuvre la programmation.

Le coût total prévisionnel du budget de fonctionnement est de **400 000 Euros TTC**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant en Euros TTC	%
DRAC	10 000,00 €	2,50 %
Conseil Régional	30 000,00 €	7,50 %
Conseil Départemental	30 000,00 €	7,50 %
Conseil Départemental Scènes d'enfance	4 000,00 €	1,00 %
Pôle National des Arts du cirque	1 000,00 €	0,25 %
Réseau en Scènes Languedoc Roussillon	1 000,00 €	0,25 %
Ville de Castelnaudary	324 000,00 €	81,00 %
TOTAL	400 000,00 €	100 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE M. le Maire à procéder aux demandes de subvention auprès du **Conseil Départemental de l'Aude, du Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, de Réseau en Scène Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, du Pôle National des Arts du Cirque et de la DRAC Languedoc Roussillon Midi Pyrénées** afin de mettre en œuvre la programmation.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 juillet 2016.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de
Préfecture du 13/07/2016
N°011-211100763-
20160711-2016-196-DE

Ampliation faite le :
15 JUL. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
13 JUL. 2016
Par publication le :
13 JUL. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

